

## Avis sur le rapport Charvet

par Bob Poisson, psychologue de l'éducation nationale  
Ex-directeur de CIO avec fonction de direction  
Ex-président de l'ANDCIO / Directeur CIO Vendée Est  
30 juin 2019

Ce rapport est tout d'abord l'indication que la question de l'orientation a fini par gagner l'ensemble du système éducatif comme une préoccupation majeure, poussée en cela par de nombreux acteurs et des circonstances extérieures à l'éducation. C'est le concept même d'orientation qui vient de « gagner ses galons » en France. C'est au moins depuis 2008 (cf. conférences sur l'orientation tout au long de la vie) que l'affaire était entendue en Europe avec un gros paradoxe : la France elle, était dotée d'un système spécifique avec notamment ses CIO, qui aurait pu la mettre à la pointe des politiques publiques, mais il n'en a rien été. La conception strictement élitiste du système français avec son attachement viscéral à la « sélection républicaine » mâtiné d'un rejet à fleur de peau de toute approche à consonance libérale, explique sans doute cela. En interne, les CIO et leurs personnels étaient pris entre la loyauté au système éducatif tel qu'il « fonctionnait » et une approche des questions de l'orientation largement étayée par ses centres de recherche, l'INETOP en tête, par ses associations professionnelles, par ses relations internationales, toutes choses qui, ces dernières années, se sont à mon sens comme « tétanisées » sur une défense de la profession particulièrement contre-productive. Il faut dire que les « agressions » étaient nombreuses depuis la mémoire cuisante de la « lettre de licenciement » de Luc Ferry.

Pour répondre à ces attaques tous azimuts, une tentative de regroupement des organisations et syndicats a réfléchi à des plates-formes de défense communes au niveau national. Malheureusement, les intérêts des uns et des autres n'ont pas permis de se mettre en accord sur une approche de l'orientation partagée. Du côté de l'organisation fonctionnelle, les IENIO et CSAIO ont majoritairement privilégié leur positionnement statutaire et fonctionnel dans le système éducatif plutôt que l'installation des services comme une solution aux problèmes sociaux qui ont amené l'orientation à être une question phare des systèmes éducatifs modernes.

Après les débats qui s'étaient incarnés dans l'existence « mythique » du site « ouvaton » puis « copsy ouvaton » (souvenir ému d'un brassage d'idées remarquable), la profession s'est regroupée autour d'un seul objectif : l'obtention du statut de psychologue de l'éducation nationale (PsyEN). La circonstance de la nomination d'un inspecteur général conseiller auprès des ministres, favorable à cette option statutaire, a fini par déboucher. Ceux qui se souviennent des inspecteurs généraux qui se sont succédé aux « manettes de l'orientation » n'ignorent pas toute l'importance de ces personnages dans l'histoire de la profession. Dans ce rapport, le retour de Michel Lugnier, conseiller de Luc Chat / el (gouvernement Fillon), marque une vision radicalement différente de celle de Jean-Pierre Bellier. Compte tenu de tous ces éléments, nous n'avons malheureusement pas réussi à faire passer l'idée que les CIO pouvaient être les pivots d'une politique ambitieuse de l'orientation. Cette idée n'étant d'ailleurs pas majoritaire au sein de la profession.

Nous en arrivons aujourd'hui à ce rapport qui ne ressemble presque en rien aux rapports précédents qui se vaudraient dans de longues litanies dénonciatrices destinées à faire des services le bouc émissaire de l'impossibilité du système à se réformer sur ses fondements. Ce rapport-ci cherche à mon sens des solutions, dans des directions très variées, pour traiter réellement du sujet de l'orientation. Je choisis une citation parmi de nombreuses qui me semble synthétiser cela. Sous le titre « L'urgence de prévenir la solitude de l'élève et de son entourage », on trouve « un défi majeur demeure au moment de construire son orientation : être intelligible à soi-même, comprendre ses propres envies et les traduire dans un projet professionnel ». Et pour compléter une phrase que les différents rapporteurs ne nous avaient pas habitués à entendre : « Faciliter l'accès aux informations pertinentes ne suffit pas. »

Je reste parfaitement convaincu que l'organisation originale des CIO permettait de concevoir autour d'eux tout ce que présente ce rapport comme effort à trouver une organisation congruente pour prendre réellement en charge la question de l'orientation en France. Comme cela n'a pas été possible, *Refonder l'orientation* invente des collaborations nouvelles à tous les niveaux dont le mérite est de tenter de modifier la manière dont le système a toujours pris soin de laisser la question de l'orientation à ses marges. Évidemment, cela se fait au prix de ce qu'on peut voir comme des contradictions internes : renforcer le bureau de l'orientation de la DGESCO au moment où on décentralise, déstructurer l'ONISEP et affirmer la nécessité de renforcer l'Office dans ses relations à d'autres organismes, renforcer les CSAIO par l'instauration de Délégations régionales académiques à l'orientation (DRAO) dans les rectorats, rappeler les nécessités de réalisme économique porté par les régions et, dans le même paragraphe, rappeler que « L'orientation doit d'abord aider les adolescents à définir leurs aspirations et à construire eux-

mêmes leurs parcours ». Afficher fermement « La présence des PsyEN s'affirme comme essentielle dans la relation personnalisée avec le bénéficiaire de l'orientation » et affirmer « favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter repose sur l'engagement conjoint des professeurs et des conseillers principaux d'éducation, ainsi que sur celui des professionnels de l'orientation. »

Personnellement, je pense qu'on aurait été beaucoup plus rapide en renforçant le rôle des CIO, en les dotant d'un réel statut juridique, en leur affectant des personnels aux compétences diverses (notamment des professeurs-documentalistes et autres), en leur attribuant des budgets autonomes à l'image des établissements publics, en les dotant de conseils d'administration, en modifiant le statut des directeurs de CIO et en leur donnant les moyens de négocier avec tous les acteurs de terrain, qu'ils appartiennent à l'éducation ou à d'autres sphères (*résumé rapide qui montre une conception largement différente des CIO que celle qui prévaut actuellement*). Mais tout cela est derrière nous désormais ! Seul a paru important à la profession le statut des PsyEN les installant, comme il est dit dans ce rapport, en « professionnels de l'orientation » ! Du même coup, cela les rendait parfaitement impuissants à traiter l'ensemble de la problématique sociale. Je n'ignore pas que mes idées étaient minoritaires et je ne fais qu'un constat à ce sujet. On ne peut s'étonner dès lors que les CIO n'aient pas été affirmés comme lieu essentiel de traitement de l'orientation en France et que la résultante soit logiquement contenue dans ce rapport.

Ce qu'il s'agit d'organiser est une politique publique. Qu'on le veuille ou non, il ne s'agit pas de « s'occuper (dans le mauvais sens du terme) » des PsyEN et encore moins des CIO. Nous devenons de fait un « tout petit » élément d'un gros échiquier qui embrasse l'orientation tout au long de la vie, la réforme du lycée et du bac, la question de l'enseignement sup, les réformes sociales qui cherchent entre autres à résister aux impacts des changements numériques sur la conception même de l'activité professionnelle, le grand chamboulement qui affaiblit les organisations politiques traditionnelles au profit d'une expression sociale diffuse et dangereuse. Au sein de l'éducation, le rapport rend un net arbitrage au profit des chefs d'établissement. Le rôle fonctionnel qui leur serait confié par rapport aux PsyEN installe clairement le fait que l'orientation devient un *sujet majeur* au sein des établissements scolaires et qui intègre les horaires dédiés à la construction d'une éducation à l'orientation. C'est en quelque sorte « l'école orientante » des Québécois, en quelque sorte seulement, est-on tenté de dire. De ce fait, parce qu'on n'a pas choisi de développer les CIO, l'analyse du rapport est a minima cohérente et on ne peut pas lui reprocher d'ignorer la question de l'orientation.

Du point de vue d'un meilleur accompagnement en orientation, la réussite de cette affaire est complètement liée à mon avis à la « digestion » par le système de la réforme du lycée et de la réussite de la réforme du monument national qu'est le Bac dans les trois voies (générale, technologique, professionnelle) du système. S'il se voit remis en cause, ce verrou ultime entraîne de facto une autre conception des destinées pensées sur le plan d'une responsabilité individuelle plutôt que d'un dessein collectif garanti par la Nation. De ce point de vue, on se rapprocherait d'une conception anglo-saxonne qui bouscule bien entendu les conceptions des uns et des autres.

On peut faire tous les procès qu'on veut à ce rapport, mais je ne pense pas qu'on puisse douter de la volonté réelle de travailler sur toutes les mobilités, y compris les mobilités sociales. Peut-être suis-je naïf, mais je donne acte à ce document de s'appuyer sur la citation de Clément Dherbécourt : « la question du parcours d'orientation des jeunes est souvent moins un problème de « rendement de l'éducation » que celui d'un « accès à l'éducation ». Mon éthique personnelle concernant les trajectoires de jeunes est pleinement satisfaite par ces propos. J'ai bien sûr vu la réaction d'un syndicat au rapport : « *L'orientation pensée comme un outil de tri social des élèves* ». J'avoue ne pas comprendre le propos. Même sur la question suivante, ce rapport affirme comme bien d'autres qu'il est nécessaire de « fédérer les acteurs de l'orientation autour de tâches partagées » et on est à deux doigts, c'est vrai, d'entendre l'expression « guichet unique ». Mais l'analyse a évolué et on reconnaît volontiers des « missions spécifiques » même si l'on ajoute « à horizon partagé ». Je crois bien que le grand gagnant de ce rapport serait le CSAIO sous sa nouvelle appellation de DRAO à la fois en termes de champ d'intervention et de pouvoir statutaire. Avec ses trois adjoints au lieu d'un et l'assistance d'un IENIO, avec le pilotage des outils numériques complexes de gestion du système que sont Affelnet, Parcours sup ou Mastersup, avec sa liaison au supérieur, le SAIO se verrait doté de réels moyens pour accompagner les changements du système éducatif. Il deviendrait de ce fait, un service éminemment stratégique des politiques rectorales. S'il avait déjà pour partie ce rôle dans le passé, ce rapport le conforte considérablement en lui donnant notamment la mission de construire un lien fort avec les inspections pédagogiques. C'est sous l'égide des SAIO qu'on retrouverait également les ingénieurs pour l'école. Franchement ! C'est bien au niveau des CIO à mon avis, qu'ils auraient eu toute leur place, dans une autre structuration des organisations. À ne pas négliger

non plus : l'aptitude à former l'ensemble des personnels concernés par le champ de l'orientation qui viendrait conforter le DRAO comme une structure d'importance considérable.

Par contre, les IENIO sont un peu traités comme quantité négligeable dans le rapport et manifestement le département n'est pas souhaité comme une instance stratégique. Ceci étant sans doute lié au positionnement des régions comme compétentes au regard de la loi. Comme on le verra, les CIO sont strictement positionnés comme service d'accueil des publics pendant que l'unité de base, l'établissement scolaire, est bien l'instance de coordination et de mise en œuvre des politiques rectorales et régionales d'orientation. C'est un rôle d'accompagnement des personnels qui serait alors confié aux IENIO avec l'évaluation des CIO et PsyEn ainsi que la mise en œuvre de l'ingénierie de l'orientation. Quant à eux, les CIO se voient ici pleinement reconnus dans leur rôle d'accueil des publics dépassant le strict public scolaire ou l'incluant. Je n'ai pas réellement connaissance que la profession se soit positionnée pour autre chose ces dernières années. Pour ce qui concerne l'action dans les établissements, le rôle du chef d'établissement tête de réseau remplace fonctionnellement les attributions antérieures des DCIO. Comme on est toujours là, on nous attribue des fonctions hiérarchiques dont j'ai un peu de mal à situer les contours et notre lien avec les chefs d'établissement est peut-être, lui, conçu en termes de conseillers techniques de ceux-ci dans le maniement des compétences « étranges » des PsyEN qu'il faut « animer » au sein du CIO en y adjoignant les professeurs référents.

Le chef d'établissement a donc la responsabilité fonctionnelle des actions pendant qu'au sein des CIO on coordonne le réseau. Je comprends bien les raisons qui font qu'on n'a pas confié aux directeurs de CIO la responsabilité complète de ces processus, elles tiennent en partie au positionnement de la profession elle-même. La solution retenue dans ce rapport ne m'étonne donc pas outre-mesure, mais elle complique sérieusement le positionnement des uns et des autres. Dans cette configuration, je ne pense pas que le CIO puisse animer d'une quelconque manière le réseau des professionnels concernés. Le DRAO en aura la capacité, pas les CIO ! Du point de vue du rôle des PsyEN, voilà un rapport qui prend le contrepied des décisions prises ces dernières années sur leur statut ! C'est parfaitement logique dans la mesure où ce rapport est complètement centré sur les politiques publiques d'aide à l'orientation. Il ignore de ce fait complètement l'action des PsyEN EDCO sur les dimensions des scolarités à besoin particulier dans le secondaire et renvoie tout cela à la spécialité EDA qui, pour le moment, n'y intervient pas.

Nous sommes toujours renvoyés face au même dilemme : entre la difficulté des collègues à mener de front les tâches tenant c'est à la spécialité EDA et celle de la spécialité EDCO. Parmi les collègues des CIO s'exprime d'ailleurs régulièrement le désir de certains d'avoir un passage possible vers la spécialité EDA pendant que d'autres ne se voient bien que dans la spécialité EDCO. Dans le secondaire, y-a-t-il compatibilité de ces missions ? Rien n'est moins sûr, et le rapport choisit clairement son camp : **« Réaffirmer de façon significative la mission d'accompagnement des établissements scolaires en matière d'orientation et d'information des PsyEN Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »**. On verra certainement ressurgir ce débat dans les prochains mois et je ne vois pas personnellement comment en sortir, à part en amenant les EDA à intervenir en collège et permettre aux collègues qui le souhaitent de changer de spécialité. Le rapport en lui-même n'apporte pas d'avis sur cette question et reste centré sur son objet.

Le rapport souligne avec raison le choix qui a été fait du *primus inter pares* pour les DCIO, qui ne sont aujourd'hui que des PsyEN hors classe. Je ne vois rien dans ce rapport qui fasse évoluer la situation. On parle d'une fonction d'encadrement sans la caractériser. On parle d'un nouveau statut sans stipuler ce qu'il pourrait être. Pour les fonctions assurées, les DCIO les connaissent bien : ils les ont toujours exercées au détriment de leurs horaires de travail et sans aucune reconnaissance. Je suis personnellement très favorable à un nouveau statut pour les DCIO, mais là encore la profession ne s'est pas positionnée majoritairement sur cette position. Dans ce rapport, on revoit une accumulation des tâches pour eux et on avance timidement la question d'un poste d'encadrement, mais lequel ?

Alors, il faut bien y venir : quelle est cette organisation qui met au centre l'établissement scolaire comme lieu privilégié de l'accompagnement à l'orientation ? On identifie très clairement dans le rapport un lieu et des professionnels désignés : le CDI rebaptisé est conçu comme un Centre d'Information et d'Orientation interne à l'établissement et les profs-documentalistes sont imaginés comme les fédérateurs des équipes travaillant la question de l'orientation. Je trouve ce rapport très confiant sur la volonté des profs-documentalistes de s'investir sur ce sujet. On parle d'habilitation et de formation des enseignants et CPE. Je suppose qu'on y inclut le prof-documentaliste qui, dans cette configuration, aurait besoin d'un sérieux apport en formation.

Il aurait fallu penser le rapport entre ces fameux Bibliio lab et les CIO seuls à mon sens capables d'accompagner les établissements dans cette « révolution ». C'est hors de propos aujourd'hui, puisque les CIO, la plupart du temps réduits à leur plus simple expression, n'en ont pas la capacité. En réponse à ces questions, on retrouve le renforcement du CSAIO/DRAO. La conclusion du paragraphe sur les Bibliio lab est réellement problématique : présenter les CIO comme lieux ressources est actuellement une vaste plaisanterie ! Quelques-uns peuvent avoir gardé cette fonction dans certaines grandes villes mais la plupart, exsangues, sans budget, peuplés uniquement de contractuels cliniciens et ce n'est pas une critique, ne sauraient en aucun cas tenir ce rôle.

De ce point de vue, les établissements sont effectivement fondés à investir leur rôle d'accompagnement à l'orientation. Les conditions pour que cela fonctionne sont nombreuses et prendront plusieurs années à être remplies. L'une d'entre elles est paradoxalement le renforcement des CIO, mais cela ne semble pas prévu ! Je sais bien que la formation des enseignants à l'accompagnement en orientation pourra faire polémique et qu'on y percevra facilement le remplacement des PsyEN. Pourtant, lorsqu'on lit la phrase suivante « L'objectif d'une démarche éducative n'est pas tant de permettre de s'adapter à un monde qui se transforme en y trouvant sa place, que de participer à son évolution en y faisant sa place », cette conception est bien celle que j'ai toujours appelée de mes vœux et, si le projet est effectivement de parvenir à cet objectif, je ne vois pas comment je pourrais m'y opposer. Par ailleurs, considérer qu'il ne faut pas former les enseignants, quitte à pénaliser les élèves, me semble une position intenable.

Arrivé au bout de ce rapport, l'impression que j'en retire est que le sujet des politiques d'orientation n'a pas été ignoré par les rédacteurs et qu'ils ont conçu de manière complexe et argumentée une nouvelle organisation de l'accompagnement à l'orientation en France. Ils ont considéré les professionnels de l'orientation, les PsyEN, pour ce qu'ils ont donné à voir de leur rôle ces dernières années et renoncé à appuyer leur analyse sur une conception des services de l'orientation en France. Les PsyEN seraient seulement appelés à participer, à hauteur de leur compétence en conseil en orientation, à un engagement beaucoup plus large des acteurs du système éducatif. Dans ce renoncement, les CIO se voient réduire à un simple rôle d'accueil des publics, mais n'est-ce pas ce qui était réclamé par la profession ces dernières années ? Que les CIO puissent constituer un lieu ressource pour les établissements est très difficilement imaginable aujourd'hui dans leur état exsangue, sauf à venir très rapidement à leur secours.

Le choix de la dimension régionale entraîne un renforcement simultané des prérogatives des rectorats à travers le choix d'une consolidation sans précédent des SAIO. Ce qui aurait pu être pensé au plan local autour des CIO devient un enjeu académique structuré autour de la formation des enseignants et CPE aux dimensions de l'éducation à l'orientation. Par leurs compétences spécifiques en psychologie de l'orientation, les PsyEN participent à une ambition beaucoup plus large à laquelle les CIO n'ont pas été jugés capables de répondre. Mais, par honnêteté intellectuelle, il faut bien reconnaître que, ces dernières années, les CIO eux-mêmes ne revendiquaient nullement la capacité à prendre en charge cette ambition. Ne s'occupant que des questions de l'accompagnement à l'orientation, le rapport ignore parfaitement le rôle joué par les PsyEN dans le cadre des scolarités à besoin particulier. La question des bilans psychologiques quels qu'ils soient ne trouve ici aucune réponse, si ce n'est dans l'évocation de la spécialité EDA, pensée comme strictement différente de l'accompagnement à l'orientation.

Pour résumer, si l'on s'intéresse principalement à l'accompagnement en orientation, on peut trouver des motifs de satisfaction dans ce rapport *Refonder l'orientation*. Par contre, si on vise la défense des CIO et de leur personnel, force est de constater que leur rôle se voit extrêmement réduit par rapport à ce qu'on a pu connaître dans un passé lointain maintenant, et très loin des ambitions qu'un certain nombre d'entre nous avions pour faire des CIO la "plaque tournante de l'orientation", avec un statut de personnel de direction pour les DCIO, sans réussite il faut bien le dire. Certains ont tenté de travailler dans cet esprit en s'appuyant sur leurs conseils de perfectionnement, mais, sans statut clair, la démarche était vouée à l'échec. Aujourd'hui, les CIO seraient de fait réduits à ce qui pour moi est "la portion congrue" : un simple rôle d'accueil des publics. Pour autant, ce rapport ne méconnaît pas les compétences des PsyEN dans le conseil en orientation et la dimension d'accueil de certains publics au CIO. Si toute notre ambition était là, ce rapport, *Refonder l'orientation* ne nous ferait pas particulièrement mal. Mais si nous avons l'ambition d'être les fers de lance de l'accompagnement en orientation en France, il n'en va pas de même puisque visiblement les rapporteurs ont choisi d'autres réponses. Ainsi, il me semble que la complexité à analyser ce texte tient essentiellement au positionnement de chacun sur ces questions. ■